

GUIDE DE LA DÉTENTION ADMINISTRATIVE

POURQUOI SUIS-JE LÀ ?



Depuis février 2013, 169 Palestiniens sont détenus par Israël en vertu de la loi sur la détention administrative. Les prisonniers sont détenus sans chef d'accusation ni procès..1

QU'EST-CE QUE J'AI FAIT ?



La plupart des détenus sont incarcérés sur la base de "preuves secrètes", ce qui signifie qu'ils n'ont aucun moyen de savoir de quoi ils sont accusés..2

PUIS-JE AVOIR UN AVOCAT ?



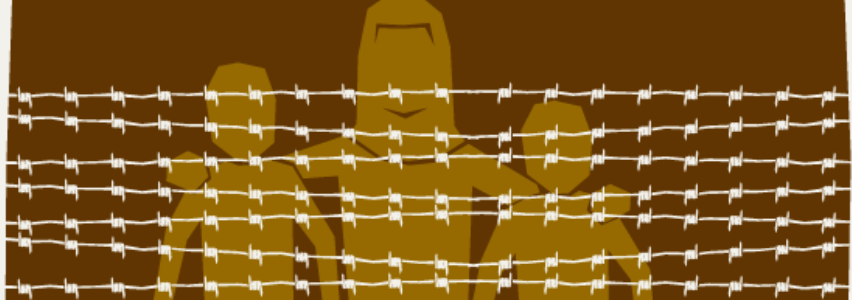
Israël a le pouvoir d'interdire le recours à un avocat pour une durée allant jusqu'à 90 jours. Même lorsque ce recours est permis, l'avocat n'a pas le droit de voir les preuves secrètes..3

COMBIEN DE TEMPS VAIS-JE RESTER ICI ?



Les ordres de détention administrative ont une durée maximale de 6 mois, mais peuvent être renouvelés indéfiniment..4

PUIS-JE VOIR MA FAMILLE ?



En théorie, les visites de la famille sont autorisées deux fois par mois, mais si le prisonnier est détenu en Israël, des autorisations spéciales sont exigées, et les demandes peuvent être rejetées sans justification..5

LA CROIX-ROUGE PEUT-ELLE M'AIDER ?



La Croix-Rouge peut effectuer des visites, mais généralement, elle ne diffusera aucune information sur votre situation. 6

ET SI JE SUIS ENCEINTE ?



Les détenus ont droit à des soins médicaux, mais le système carcéral israélien peut placer les détenus loin d'hôpitaux, ce qui oblige certaines femmes à accoucher en prison.8

JE SUIS UN DÉPUTÉ, QU'EN EST-IL DE MON IMMUNITÉ DIPLOMATIQUE ?



Au 1er mars 2013, Israël détenait 8 membres élus du Conseil législatif palestinien en vertu de la loi sur la détention administrative.9

JE SUIS EN ISOLEMENT. JE SOUFFRE DE PROBLÈMES DE SANTÉ.



La durée de mise en isolement des détenus palestiniens est approuvée par les médecins israéliens. L'ONG Physicians for Human Rights - Israël considère ceci comme une complicité en matière de violation des droits de l'Homme.7

GRÈVE DE LA FAIM



Le 17 avril 2012, plus de 2000 prisonniers et détenus ont entamé une grève de la faim. La pratique de la détention administrative persiste, même si le nombre de détenus a baissé.

JE DEVAIS SORTIR CETTE SEMAINE...



MAIS ILS ONT PROLONGÉ MA DÉTENTION DE 6 MOIS.



QUE PUIS-JE FAIRE ?

